



Commune
Evolène

A qui de droit

Evolène, le 20 août 2025

Certificat de Bonnes Mœurs

Madame, Monsieur,

Le conseil communal d'Evolène a pris la décision de ne plus émettre de Certificat de bonnes mœurs. Cette décision est effective depuis le 20 août 2025.

En effet, il a été constaté la grande difficulté de se porter garant et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'avait dès lors plus de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

En espérant vous avoir utilement renseigné, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Administration communale
d'Evolène**

La Présidente
Virginie Gaspoz

Le Secrétaire
Dany Gaspoz